
**1^{ère} Conférence ministérielle
sur l'Environnement et les Energies Renouvelables
du Dialogue des pays 5+5**

Co-présidence algéro-espagnole

Oran, 26 avril 2010

Déclaration d'Oran

Nous, Ministres en charge de l'Environnement et des Energies Renouvelables du Dialogue des pays 5+5, réunis à Oran (Algérie) le 26 avril 2010, sous la coprésidence de Monsieur Chérif RAHMANI, Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme de la République Algérienne Démocratique et Populaire et de Madame HELENA ESPINOSA MANGANA, Ministre de l'Environnement des Milieux Rural et Marin du Royaume d'Espagne,

et en présence de :

- Monsieur Jean-Louis BORLOO, Ministre d'Etat, Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer de la République Française,
- Madame Amina BENKHADRA, Ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement du Royaume du Maroc,
- Monsieur BA Housseynou HAMADY, Ministre délégué auprès du Premier Ministre chargé de l'Environnement et du Développement Durable de la République Islamique de Mauritanie
- Madame Dulce PASSARO, Ministre de l'Environnement et de l'Aménagement Spatial de la République Portugaise,
- Monsieur Nadir HAMADA, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable de la République Tunisienne
- Monsieur Mohamed Mahmoud ALHIJAZI, le Secrétaire du Comité Populaire Général de la Santé et de l'Environnement de la Grande Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire et Socialiste,
- ainsi que le Chef de la Délégation Italienne, Monsieur Giampaolo CANTINI, Ambassadeur de la République d'Italie en Algérie,

et en qualité d'observateurs de :

- Monsieur Habib BEN YAHIA, Secrétaire Général de l'Union du Maghreb Arabe,
- Madame Laura BAEZA, Ambassadeur, Chef de la Délégation de l'Union Européenne en Algérie,

tout en nous félicitant de l'élargissement du cadre de concertation 5+5 aux questions relatives à l'environnement et aux énergies renouvelables, de plus en plus présentes dans les agendas internationaux, et qui revêtent une importance capitale pour le développement durable dans notre région ;

et en nous félicitant également des programmes de coopération bilatéraux et multilatéraux entre les pays 5+5 dans les domaines de l'environnement et de l'énergie ;

rappelant la conférence sur le changement climatique et l'accord de Copenhague, ainsi que les efforts en cours pour parvenir à un accord global juridiquement contraignant à Cancun (Mexique), en décembre 2010 ;

soulignant le rôle des ressources en eau dans le développement socio-économique durable, et reconnaissant que l'accès à l'eau potable est un besoin essentiel à la vie, et qu'une mauvaise gestion de ces ressources se répercute sur la santé humaine, la sécurité alimentaire, et les écosystèmes; et notant que les problématiques de l'accès à l'eau, de sa raréfaction et de sa gestion rationnelle, de la dépollution des eaux et du partage des ressources hydriques se posent, aujourd'hui, avec acuité dans les pays de la région méditerranéenne ;

notant que le changement climatique auquel fait face la région méditerranéenne, conjugué à l'accroissement de la désertification et à la dégradation de la biodiversité, notamment dans les pays de la rive sud, constitue une menace qui accentue la vulnérabilité des économies et des écosystèmes de la région ;

notant avec satisfaction la proclamation de 2010 « Année internationale de la diversité biologique » par les Nations Unies en vue de sensibiliser la communauté internationale sur la gravité de la situation en la matière et la nécessité de lutter contre la perte de la diversité biologique menaçant la planète ;

réaffirmant notre souhait de voir aboutir les négociations sur le régime international d'APA¹ en vue de l'adoption d'un texte consensuel, sous la forme d'un Protocole à la Convention sur la Diversité Biologique, lors de la COP10 à Nagoya en octobre 2010;

notant également avec satisfaction la proclamation de 2010 « année internationale de la jeunesse », par les Nations Unies (Tunis), suite à l'initiative de son Excellence Zine El Abidine Ben Ali.

conscients de l'interdépendance entre la désertification et la perte de la diversité biologique et de l'impact direct de la désertification sur la capacité de séquestration du carbone par les sols et reconnaissant que la désertification, la dégradation des terres et la baisse de pluviométrie entravent la croissance et nuisent directement à la capacité du secteur agricole à répondre aux besoins des populations et menacent, par conséquent, la sécurité alimentaire ;

conscients que le renforcement de leur coopération en matière de réduction des catastrophes naturelles et de secours aux sinistrés est un moyen efficace leur permettant d'accroître leur capacité à prévenir les calamités naturelles ;

tenant compte de l'importance de la gestion des déchets dans la protection de l'environnement, de la dangerosité des déchets toxiques sur la santé et la vie humaines et sur les autres êtres vivants ;

reconnaissant que l'énergie est un élément moteur pour le développement de la région méditerranéenne et que la mise au point, la production et le développement des énergies renouvelables constituent un enjeu essentiel pour son avenir ;

renouvelant l'engagement à mettre en œuvre toutes les conventions et déclarations internationales relatives à la protection de l'environnement et tenant compte de toutes les initiatives en matière de développement des énergies renouvelables, tant sur le plan national, régional qu'international, notamment la création de l'Agence Internationale des Energies Renouvelables (IRENA) ainsi que les initiatives régionales et internationales en matière d'énergies renouvelables ;

considérant que les énergies renouvelables contribuent à l'élargissement des sources d'énergie permettant d'assurer la sécurité énergétique de la région ;

¹ *Accès aux ressources génétiques et partage des avantages issus de leur utilisation.*

conscients que les énergies propres participent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère et par conséquent, jouent un rôle important dans la lutte contre le changement climatique ;

soulignant l'importance d'une intégration plus significative des préoccupations environnementales dans les stratégies de développement des pays de la région et dans la perspective de la mise en place d'une coopération accrue entre eux en matière de :

Protection du milieu marin et lutte contre la pollution marine

1. Rappelons l'importance pour nos pays de ratifier les protocoles de la Convention de Barcelone et de mettre en œuvre toutes les dispositions de l'Organisation Maritime Internationale relatives à la protection du milieu marin ;
2. encourageons la promotion d'un partenariat efficace entre les opérateurs du secteur de l'énergie pour la création d'un système d'alerte précoce à la pollution et l'implication des ONG spécialisées et le renforcement des législations locales dans le domaine de la pollution marine.

Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC)

3. Encourageons le développement à moyen terme d'une planification intégrée des zones côtières entre les pays de la Méditerranée occidentale du Dialogue 5+5, notamment par la ratification et la mise en œuvre du Protocole sur la Gestion Intégrée des Zones Côtières de la Convention de Barcelone et la coopération entre nos pays à ce sujet ;
4. invitons à une réflexion sur l'élaboration d'un Schéma d'Aménagement du Littoral Méditerranéen (SALM).

Ressources en eau

5. Nous engageons à améliorer l'accès des populations à l'eau potable et aux services d'assainissement, la gestion intégrée et le développement des ressources en eau, à optimiser leur utilisation et à assurer la sécurité contre les inondations, les sécheresses, la pollution et autres risques liés à l'eau par le biais de la coopération technique entre les deux rives de la Méditerranée ;
6. Appelons à l'adoption de la Stratégie de l'eau en Méditerranée ;
7. Appelons à l'échange d'informations et d'expériences sur la mobilisation des ressources en eau, notamment par le dessalement de l'eau de mer, sur le traitement et la réutilisation des eaux usées et sur la protection et la reconstitution des nappes souterraines ;
8. nous prononçons en faveur d'un échange d'expériences dans ces domaines entre nos pays, et plus particulièrement pour la promotion du transfert de technologie et du savoir-faire des pays de la rive Nord à travers l'accroissement de leurs investissements directs, l'expertise et l'appui technique aux pays de la rive Sud ainsi que la coopération entre ces derniers ;

9. sommes disposés à multiplier nos efforts pour le perfectionnement des méthodes d'irrigation existantes afin de faire face aux effets néfastes du stress hydrique sur le secteur agricole, en introduisant des méthodes culturales visant une économie de l'eau et l'adaptation au changement climatique.

Gestion des déchets

10. Réitérons notre engagement à veiller à la mise en œuvre des dispositions des accords internationaux concernant la surveillance et le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux, non dangereux et de matières recyclables ; et soulignons la nécessité de règlementer les déplacements des déchets par le biais de lois nationales qui rendent ces accords contraignants ;

11. encourageons le partenariat et l'échange sur les solutions respectueuses de l'environnement pour la gestion intégrée des déchets ménagers et assimilés et leur valorisation ;

12. insistons sur le renforcement des opérations de surveillance du mouvement transfrontière illégal des déchets dangereux et la mise en place d'un mécanisme d'information sur ce type de transfert entre les pays du Dialogue 5+5.

Lutte contre la désertification

13. Nous déclarons favorables à la mise en place d'un partenariat en matière de lutte contre la désertification et pour la création de synergies intégrant les pouvoirs publics, les collectivités locales et les ONG en vue de faire face à ce phénomène ;

14. appelons au renforcement de la coopération dans le cadre du Programme d'Action sous-régional de lutte contre la désertification (PASR) ainsi qu'à la mise en place d'une collaboration scientifique et technique en matière d'adaptation à la sécheresse et le recours aux biotechnologies, ainsi qu'à la mise en œuvre de projets de lutte contre la désertification dans les pays du Dialogue 5+5 et surtout ceux du Sud, particulièrement dans les régions arides aux frontières avec les pays du Sahel, en capitalisant l'assistance technique de l'Observatoire sur le Sahara et le Sahel (OSS) ;

15. soulignons l'importance de l'échange d'expériences et d'informations entre les centres de recherche de la région, de la mise en place de systèmes d'alerte précoce au niveau régional, ainsi que celle d'un système de suivi périodique des indicateurs de la désertification, fondés sur une estimation intégrée de l'érosion éolienne, hydrique et celle due au travail des sols afin d'évaluer la sensibilité des différents paysages de la région à ce phénomène et par conséquent le prévenir.

Changement climatique

16. Estimons indispensable de faire de l'adaptation au changement climatique une priorité dans les initiatives de développement de la région et soulignons la nécessité d'élaborer des programmes de coopération visant à renforcer les capacités des pays de la région les plus vulnérables à s'adapter au changement climatique ; et appelons à

l'intégration des stratégies d'adaptation aux effets du changement climatique dans les politiques, programmes et activités de développement régionaux ;

17. soulignons l'importance des mesures d'atténuation pour limiter les émissions de gaz à effet de serre afin de contribuer à l'effort global de leur stabilisation dans l'atmosphère; de la formulation de projets éligibles au Mécanisme de Développement Propre et leur multiplication dans les pays du Dialogue 5+5 ;

18. mettons l'accent sur l'urgence de réduire la vulnérabilité des populations face aux effets des changements climatiques, en améliorant de façon globale la collecte, la gestion et la diffusion des données et des informations sur le climat dans la région ;

19. encourageons les échanges de bonnes pratiques issues des plans climat nationaux des pays 5+5 pour élaborer à terme un noyau commun de principes dans la lutte contre le changement climatique ;

20. encourageons la concertation entre les pays du Dialogue 5+5 en matière de changement climatique, en vue de la conclusion d'un accord global juridiquement contraignant lors de la 16^{ème} Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement climatique et la 6^{ème} Réunion servant de Conférence des Parties au Protocole de Kyoto (Cancun, décembre 2010).

Diversité biologique

21. Affirmons notre volonté de préserver la richesse de la biodiversité dans les pays 5+5, soumise à de fortes pressions anthropiques et aux perturbations liées au changement climatique ;

22. reconnaissons l'importance de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique ;

23. Appuyons la mise en place de la plate forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)

24. affirmons la volonté de la mise en place d'une coopération mutuellement bénéfique en faveur de la préservation de la faune et de la flore de la région et à la promotion des synergies entre les instruments régionaux de lutte contre la pollution marine et les stratégies en vigueur en matière de protection de la biodiversité (protection des habitats marins et côtiers ainsi que des espèces menacées) et de lutte contre les risques engendrés par les espèces invasives dangereuses ;

25. insistons sur l'importance du renforcement des capacités techniques des experts et des négociateurs en matière de biodiversité, sur le fonctionnement d'un réseau mixte d'experts pour améliorer la connaissance et la pertinence des indicateurs de la perte de la biodiversité et de la valeur rendue par les écosystèmes ;

26. affirmons l'utilité d'un cadre flexible d'assistance pour la surveillance et l'évaluation de la biodiversité ainsi que d'explorer la création d'un pôle documentaire commun ;

27. décidons de conjuguer nos efforts pour la protection des espèces menacées d'extinction et pour la mise en place de projets visant la conservation (banque de gènes d'espèces adaptées au changement climatique), et la promotion de l'échange d'expériences dans le domaine de la gestion des parcs naturels et des espaces protégés, notamment des aires marines protégées ;

28. considérons la richesse et la fragilité floristique de l'espace méditerranéen, saluons la proposition algérienne de créer un jardin méditerranéen visant la promotion et la préservation de ce patrimoine ;

29. notons avec intérêt la proposition de l'Algérie d'accueillir un Observatoire de l'Environnement pour les pays 5+5.

Catastrophes naturelles

30. Appelons toutes les parties à partager leurs expériences dans la prévention et la réduction des effets des catastrophes naturelles et à organiser des journées d'études, en collaboration avec la Stratégie des Nations Unies pour la Réduction des Catastrophes ;

31. soulignons l'importance d'aider les pays de la rive sud à accroître leurs capacités de prévention et de gestion des catastrophes naturelles.

Energies renouvelables et efficacité énergétique

32. Appelons au développement de la coopération en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique ; soulignons l'importance d'un transfert, vers les pays du Sud, de technologies propres, de savoir-faire et d'expertise qui doit impérativement accompagner les actions de partenariat dans ces domaines ;

33. soulignons la nécessité d'instaurer des partenariats entre les pays du Dialogue 5+5 pour la réalisation de projets concrets gagnant/gagnant dans une vision de développement durable, intégrant la maîtrise des technologies de production, le développement de clusters industriels, le transfert de technologie, la formation, et la recherche-développement ;

34. estimons que l'Agence Internationale des Energies Renouvelables (IRENA) constitue un cadre supplémentaire pour renforcer la concertation entre nos pays autour des énergies renouvelables et de leur utilisation durable en tenant compte des priorités nationales.

35. réitérons la nécessité d'élargir la coopération dans le domaine des énergies renouvelables et d'efficacité énergétique dans l'ensemble des filières en fonction du potentiel énergétique et des possibilités à l'échelle régionale, notamment dans le cadre du projet Plan Solaire Méditerranéen (PSM) ;

36. réitérons également l'importance d'un soutien technique et financier pour la formulation des stratégies des pays de la rive sud en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique et de l'élaboration et de la mise en œuvre de projets nationaux

dans ce domaine, en particulier ceux éligibles au Mécanisme de développement propre ou basés sur des mécanismes de financement innovants.

37. recommandons la création de groupes de travail spécialisés chargés d'étudier et de soumettre des propositions concrètes relatives à l'intégration de l'énergie renouvelable dans l'exploitation et le développement des réseaux de transport et des interconnexions électriques entre les pays du Dialogue 5+5, et aux outils juridiques, réglementaires et financiers nécessaires ;

38. encourageons la coopération en matière de formation, de recherche et de développement, de mise au point de programmes d'études spécialisées, de création de centre de recherches, quand cela est nécessaire, et d'échange d'expertise entre les centres de recherche et laboratoires sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique des pays du Dialogue 5+5 ;

39. soulignons la nécessité d'œuvrer pour l'exportation et la commercialisation de l'électricité entre les pays du Dialogue 5+5 ;

40. réitérons la nécessité de faciliter et de dynamiser la coopération dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique pour favoriser le développement des capacités industrielles de fabrication des équipements et matériels dans les pays du Sud du Dialogue 5+5 ;

41. nous félicitons des progrès accomplis et encourageons la poursuite de la concertation et de la coopération entre nos pays dans le domaine de l'environnement, des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique et appelons les ONG et la société civile à poursuivre leur contribution à la préservation de l'environnement et la promotion du développement durable.

Développement urbain durable

41. Affirmons notre volonté de renforcer notre coopération et nos échanges d'information, d'expérience et d'expertise en matière de développement urbain durable ; à cette fin, envisageons la création d'un réseau de villes durables pilotes, qui mettront en œuvre des actions intégrées sur les thématiques concernées.

Suivi de la Conférence

42. Sommes convaincus de l'importance de la contribution de ces rencontres ministérielles sur l'Environnement et les Energies Renouvelables entre les pays membres du Dialogue 5+5 au renforcement de leur coopération ;

43. Sommes convenus de la nécessité de tenir annuellement cette conférence et de mettre en place un comité permanent de suivi de ses recommandations. Ce comité, constitué de points focaux nationaux, se réunirait à l'initiative des co-présidents pour préparer notamment la conférence annuelle.

44. sommes convaincus de la nécessité d'échanger nos expériences, expertises et informations sur nos actions et programmes en matière de protection de l'environnement

et de développement durable ; ces échanges concerneront notamment l'éducation, la sensibilisation, la recherche, le développement, l'innovation, la mise en œuvre des bonnes pratiques, l'observation et la mise en place de mécanismes novateurs de financement, notamment le Mécanisme pour un Développement Propre (MDP) et associant nos secteurs privés.

45. lançons un appel aux institutions financières internationales à s'associer à nos projets ainsi qu'à l'Union Européenne pour mobiliser des moyens financiers et techniques en vue de la réalisation de ces projets régionaux ;

46. nous félicitons du succès de cette Conférence et de ses résultats positifs qui offrent des perspectives prometteuses pour la coopération dans les domaines de l'environnement et des énergies renouvelables ;

46. saluons la coprésidence algéro-espagnole pour la qualité de la conduite de travaux et remercions les autorités algériennes pour l'accueil chaleureux, la bonne organisation et le bon déroulement de la Conférence ;

47. accueillons avec satisfaction la proposition du Portugal d'organiser la deuxième Conférence Ministérielle sur l'Environnement et les Energies Renouvelables.

Adoptons la présente déclaration.

Oran, le 26 avril 2010